

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
		The state of the s
	1. Intitulé du projet	
Construction d'une opération d'ensemble d	le 64 logements de 5 168 m² de SDP sur la co	mmune de Sari-Solenzara.
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	s) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom FILIPPINI	Prénom Christophe	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	CHADRU CONSTRUCTION	
Nom, prénom et quaîté de la personne habiitée à représenter la personne morale	Monsieur FILIPPINI Christophe PDG	
RCS / SIRET 8 2 0 8 3 1 0	5 5 0 0 0 1 8 Forme juridiqu	e SAS
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoi	e n°1
3 Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et
	limensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard c	les seuils et critères de la catégorie
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d	
	 a) Défrichements soumis à autorisation au ti en vue de la reconversion des sols, portant s 	800
	fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	ar the superficie totale, meme
		ľ
	4. Caractéristiques générales du projet	
Dolvent être genevées au présent formul	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évente		ab formbrane
Le projet consiste en la construction d'une		
	l de 3 bâtiments (A, B et C) formant un seul b	âti situés au Sud, reliés au niveau des
parkings en sous-sol et composés d'un nive	eau en sous-sol et de 3 niveaux d'apparteme	nts (R+2).
	sé de 15 villas mitoyennes offrant des T4 et c	
	ivée à double sens sera réalisée permettant l	
	à l'approche du matériel de lutte contre l'inc ires ménagères. Se terminant en impasse, la v	
véhicules puissent faire demi tour.	nes menageres. Se terminant en impasse, ia	one est amenagees ac tene sorte que les

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la construction d'un ensemble de 64 logement passif (RT2020) avec labellisation Passiv'Haus. Le projet propose une mixité de logements au travers de 15 villas mitoyennes et de 49 logements collectifs.

L'ensemble des parking profite du dénivelé naturel du terrain et sont enterré sous l'ensemble de logements collectifs.

Les cheminement intérieur (1269m²) seront traité en tuff stabilisé afin de permettre une infiltration naturelle. Seul la voie d'acces au Parking (422m²) et les trottoirs attenant (241m²) seront imperméabilisés.

Un système avec récupération des eaux de pluie permettra l'arrosage des espaces vert.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période de 24 mois qui débuteront .

Le phasage prévisionnel est le suivant: - 4 mois de défrichement et terrassement - 18 mois de travaux - 2 d'aménagements des espaces extérieurs .

Le défrichement sera réalisé de manière mécanique à l'aide de machine forestière puis d'engin de terrassement. Cette phase s'adaptera au calendrier écologique afin de réduire les impacts vis a vis de la faune et de la flore (octobre à février). Le terrain est actuellement défricher, seul un maquis ras reste présent ainsi g'une jeune pinède (10 arbres).

Les déblais représente 31 000m3 - les remblais représente 3 000m3. Les matériaux excédentaire seront en partie valorisé sur site (terre végétale). L'excédent sera extrait du site et valorisé en carrière a moins de 50km du site.

La stabilité du talus sera réalisé au travers de mur de soutènement qui permettront d'obtenir des pentes de talus inférieur à 45°. Afin de s'assurer de la stabilité des talus il sera appliqué sur ces derniers un un filet simple torsion constitué d'un fil très résistant associé à des ancrages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation dans ce projet de logements.

mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	sisonor(s).
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Valeur(s) SDP = 5168m ² Logements = 64 Parkings = 130 places sous terraine
Coordonnées néommableurel tonn 4.1	°84'15"17 Lat.09°37'15"35
Pour les catégorles 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Long.	o'"_ Lato'_"_
Joignez à voire demande les annexes n° 2 nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éva	t? Oul Non X
e projet et	
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Long Point d'arrivée : Long Communes traversées :

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour rempiir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sois pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milleu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Les déblais laisseront un excédent de terre qui sera valorisé en carrière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le défrichement de 1 Ha de maquis et d'une pinède de 10 arbres. (Annexe mesure compensatoire). Seul une clôture grillagé permettant le passage de la faune assurant le maintient d'une continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5,2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Consommation d'1Ha de maquis.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concemé par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Création d'une voie de desserte de 80m ainsi que son éclairage.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Nuisance sonore lié à la programmation. Impact sonores liés au bruit pendant la phase travaux: des engins de terrassement, des outils de défrichement , des engins de construction.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\square		Un éclairage de voirie et de cheminement piéton sera installé. Cette éclairage sera réglé sur un programmateur afin d'atténuer l'éclairage dès 22 h puis de l'étendre à partir minuit jusqu'a 5h30 du matin.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	Assalnissent collectif
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
	du sol ? ences du projet ident	ifiées c	ou 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés Dui	; ? Non X Si oui, décri	ez les	quelles	
63 les incide	ences du prolet identif	likas mi	161 50	nt-elles suscentibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
5.3 Les incide				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucun parking extérieur à la construction n'est prévu, seul sera imperméabilisé la voie d'accès et de retournement. Les cheminements piétons disposeront d'un sol stabilisé, permettant de se retrouver dans un espace naturel non-imperméabilisé et favorisant les jeux d'enfants. Ce type de sol permet une infiltration des eaux de pluie.

Les massifs végétalisés seront plantés de végétations rases locales composés de: - romarin; - lavande sauvage; - genêt corse . Ces massifs accueilleront des arbustes locaux de taille moyenne constitués de: - lentisque - bruyère de Corse - filaire.

La volumétrie du projet a été conçu afin de limiter le nombre de terrassement. Le projet se construit en deux bandes: une bande inférieure composée de villas mitoyennes s'adaptant à la topographie du bas du terrain (au nord de la parcelle) et d'une bande au sud plus haute qui vient s'accrocher au talus. L'implantation des constructions a été réfléchi afin de n'avoir aucun impact visuel: -les constructions ne dépassent pas la voie publique, - les toitures végétalisées permettront de proposer une continuité visuelle végétale depuis les lieux surplombant, -la compacité du projet et son adaptation au terrain lui permettra d'être peu visible du village, - Les profondes loggias offrent de fortes ombres qui contribueront à l'intégration du projet. Le projet est une construction passive (RT 2020 / BRB 2020) qui a pour objectif le label passiv'haus.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Aucune ligne électrique ou téléphonique sont présentes sur le terrain.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes votontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Incidences liées aux travaux de terrassement et de construction.

Mesures correctrices (mesures de suppression ou de réduction des effets notables dommageables:

- mesure de réduction d'impacts concernant les installations de chantier;
- mesures préventives générales;
- mesures curatives:
- mesures préventives de réduction du risque de pollution des eaux superficielles pendant les travaux.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AJACCIO

le, 02/10/2018

Signature

<.

SAS CHADRU Construction 7 lbd Semplero, BP 10234 20179 Ajecto Codec 1 Sinc N° 820 821 055

direction@charisu-promotion.fr T6Hphons: 0825 422 674

